

Fiche expérience – ADRETS 2006
LE TACOT BIÈVRE VALLOIRE MOBILITÉ, LA MOBILITÉ POUR L'INSERTION

CONTEXTE

Présentation du territoire et problématique

Situé en Isère, à l'extrême limite de la zone de massif, le territoire du Pays de Bièvre Valloire est une zone rurale de 70 communes et 60 000 habitants environ. Le syndicat mixte du Pays regroupe 5 communautés de communes. Dans cette zone comme dans sur de nombreux territoires ruraux, certains publics font face à des difficultés pour se déplacer. C'est le cas pour les publics en insertion qui ne disposent pas de moyens pour se rendre aux rendez-vous avec les travailleurs sociaux, pour assister à une formation ou pour se rendre éventuellement sur leur lieu de travail.

Initiateur

Le tacot est né de la volonté simultanée de plusieurs acteurs de terrain, travailleurs sociaux, élus, et de certains bénéficiaires du RMI qui souhaitaient tous agir en faveur de l'insertion des allocataires du RMI. Une commission Transport a été créée dans ce sens.

OBJECTIFS

- Entreprendre des actions pour faciliter la mobilité des bénéficiaires du RMI.
- Accroître l'insertion sociale et professionnelle de ces publics.
- Plus largement, développer des solutions de transports pour toutes les personnes en perte d'autonomie.

LE PROJET

Etapas

La commission Transport sur le territoire de Bièvre Valloire a été créée en 1994. Le premier service à être lancé fut la centrale de mobilité. Puis, un service de location de mobylette a été créé dans un second temps avec un parc de 19 mobylettes en 1996. Aujourd'hui, le tacot a développé ces premiers services et en a développé d'autres tels qu'un transport à la demande (TAD) de rabattement vers les lignes régulières par minibus pour les publics cibles ou encore les locations de vélos.

Fonctionnement

Hormis la centrale de mobilité qui est accessible à tous sans distinction, les autres services sont destinés à certains publics en perte d'autonomie. En effet, la possibilité pour une personne en insertion de bénéficier des services de location ou de TAD est soumise à une prescription par un partenaire social (travailleurs sociaux de l'ANPE, mission locale...). La prescription définit également la durée de d'utilisation des services du Tacot.

Lorsque un bénéficiaire du RMI a signé un CDI par exemple, l'effort se porte alors sur l'accès à l'autonomie en terme de mobilité (passage du permis, achat d'un scooter...).

RÉSULTATS

	<i>Moins de 26 ans</i>	<i>Plus de 26 ans</i>	<i>Total 2005</i>
<i>Minibus</i>	25	59	111
<i>Cyclomoteurs</i>	50	22	72
<i>Vélos</i>		2	2
<i>Total</i>	102	83	185

Au total, 174 personnes ont bénéficié des services du Tacot (la différence étant due au fait que certaines personnes ont utilisé deux services)

Structure porteuse

Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité
Espace Marguerite Dalban
14 rue du pont neuf
38 980 Viriville
04 74 54 12 12
letacotbvm@wanadoo.fr

Montage financier

Au lancement:
- Région Rhône-Alpes : participation financière dans le cadre du Plan d'Accès à la Première Expérience Professionnelle (PAPEP)
- Financement du Conseil Global de Développement
- participation des trois Commissions Locales d'Insertion des trois découpages administratifs précédents

En fonctionnement:

Frais de fonctionnement 2005 = 120 000€, couverts par :

- Etat via le financement d'un Contrat Emploi Consolidé
- Région : versement d'une aide à la mobilité pour les moins de 26 ans, au prorata du nombre de prestations effectuées.
- Conseil général de l'Isère : direction des Transport pour le service rendu par le Tacot, et Commission Locale d'Insertion
- Communauté de communes : syndicat mixte et une C.C. isolée
- Usagers : environ 10% des recettes

Expériences similaires dans le massif des Alpes:

- Promob 74 (Haute Savoie) : location mobylette pour public en insertion
Contact: Mission RMI d'Anney
04 50 23 29 50 (+nombreux relais locaux)
- Locamob (Ardèche et Drôme): location véhicules, co-voiturage, centrale de mobilité;
Contact: 04 75 49 29 40
- Actions pour la Mobilité vers l'Emploi: voir la fiche sur l'AME

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Comme de nombreuses associations, la principale difficulté rencontrée par le Tacot est liée au retard de versement de subventions par les partenaires financiers. En effet, ces retards entraînent des difficultés de trésorerie tous les ans jusqu'en avril, et l'association n'a d'autres choix que de recourir à un emprunt (ce qui implique le versement d'intérêts) pour faire face aux dépenses de fonctionnement des quatre premiers mois de l'année. Les collectivités qui financent le Tacot paient donc les intérêts, faute de verser les subventions à temps.

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Les services du Tacot répondent à un besoin réel, car il n'existe pas d'offre de transport adapté aux bénéficiaires des minima sociaux sur le territoire.
- La refonte des découpages administratifs qui a permis d'unifier en un seul les trois interlocuteurs issus de trois découpages différents qu'avait auparavant le Tacot.

Avant chaque mise en place d'un nouveau service (TAD, navette marché), le Tacot réunit les différents acteurs des transports publics, comprenant ainsi les transporteurs et les taxis. Le projet leur est exposé et ces acteurs se voient proposer le marché. Si personne n'est intéressé, le Tacot prend ledit service à son compte. Cette procédure permet d'éviter un sentiment de concurrence déloyale chez les acteurs privés.

IMPACTS

L'impact positif principal est bien sûr le retour à l'emploi de certains bénéficiaires des services du Tacot. L'association contribue à la mise en œuvre de la politique sociale du pays de Bièvre Valloire.

L'impact négatif le plus fréquent est la méfiance des professionnels du transport et il est ici écarté, grâce à la procédure évoquée ci-dessus.

LIMITES ET PERSPECTIVES

Le Tacot a atteint aujourd'hui le maximum de ses capacités, tant sur le plan matériel que humain. Toutefois, ses services répondent bien aux besoins du territoire et il n'est pas évident que l'action en direction des personnes en insertion doive être développée.

En terme de perspectives, deux projets sont à l'étude actuellement :

- l'intégration à un projet du département visant à généraliser les TAD de rabattement vers les lignes régulières sur l'ensemble de l'Isère. Le Tacot propose déjà ce service à un public en difficulté de mobilité, mais cela pourrait être élargi. Ce projet comporte une éventuelle harmonisation des tarifs du Tacot avec ceux du département.
- Création d'une navette de marché, c'est-à-dire des TAD desservant le bourg-centre les jours de marché.